

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2021

Nous sommes très heureux de vous accueillir à notre assemblée générale 2020 et 2021 qui n'a pu avoir lieu en raison du confinement et des restrictions de réunion. C'est pourquoi, le conseil d'administration a décidé de regrouper ces deux assemblées générales en une seule au cours de laquelle nous vous exposerons les actions de votre association pendant ces deux années.

Comme à l'accoutumée, nous nous retrouvons pour cette assemblée au Pavillon des Friches, aimablement prêté par l'O.N.F.

RAPPORT MORAL

L'assemblée générale 2020 n'a pu avoir lieu comme habituellement au mois de novembre ou exceptionnellement en janvier du fait de la crise sanitaire que traverse notre pays depuis plus d'un an maintenant. C'est pourquoi, nous nous retrouvons aujourd'hui à vous présenter l'activité de votre association pour les années 2020 puis 2021.

Cette année 2020, pendant laquelle le pays a dû être confiné à deux reprises puis mis en situation de couvre-feu a vu l'activité de l'association réduite mais néanmoins consacrée aux dossiers habituels : projet d'urbanisation concernant l'implantation de 43 logements sociaux au cœur du village ancien de Lésigny, l'Arc Boisé, renouvellement de notre agrément au titre de la protection de l'environnement.

Situation sanitaire oblige, la plupart des assemblées générales de nos associations partenaires n'ont pu avoir lieu, certaines formations ainsi que la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport Paris-Orly ont organisé des conférences ou réunions en visio-conférence auxquelles nous avons pu participer.

Notre site, www.appelplus.org, que nous vous invitons à consulter régulièrement, essaie de vous transmettre les informations importantes pour l'environnement. Nous souhaiterions qu'il soit plus interactif, qu'il soit l'occasion de nous faire part de vos réactions et suggestions. Il nous serait en effet utile de recueillir vos réactions face à nos actions, de façon à répondre au mieux à votre attente. Nous recevons régulièrement des invitations à des formations sur l'environnement, si vous êtes intéressés, dites-le nous, nous mettrons les invitations sur le site et vous pourrez vous inscrire directement en indiquant le nom de votre association.

Nous comptons sur vous pour faire connaître votre association autour de vous et leur présenter toutes ses actions en faveur de l'environnement, qui sont plus que jamais d'actualité dans le contexte actuel.

RAPPORTS D'ACTIVITES

I. Rapport d'Activités pour l'année 01/11/2019 – 31/10/2020

Le Conseil d'Administration n'a tenu qu'une réunion en 2020, le 23 janvier 2020 suite à l'assemblée générale de 2019 qui s'était tenue le 12 janvier 2020 au cours de laquelle elle a élu son Conseil d'Administration. Compte tenu des mesures sanitaires gouvernementales, il n'y a pas eu d'autres réunions, mais des échanges de courriels.

C'est avec une grande satisfaction que nous avons reçu l'arrêté préfectoral renouvelant notre agrément. Pour nous, c'est une reconnaissance de notre travail et de sa qualité, c'est aussi une motivation pour poursuivre dans cette voie et se dépasser.

Site

A travers notre site www.appelplus.org nous nous efforçons de vous informer sur notre action et de vous communiquer les revues qui nous sont adressées par nos groupements. Nous souhaiterions recevoir vos observations et vos attentes.

Nous pouvons classer les actions de notre association dans 5 grands domaines :

1. l'urbanisme et l'environnement qui en découle sur la commune, la communauté de commune « Les Portes Briardes entre Villes et Forêts », et le SMEP (syndicat mixte d'Etudes et Programmation) de la Frange Ouest du Plateau de Brie, et les syndicats connexes Syage (eau, assainissement, Sage), SIETOM.
2. Notre représentation dans les instances officielles, Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport Paris-Orly (CCE), Charte de l'Arc Boisé du Val de Marne.
3. Nos actions associatives.
4. Les formations.
5. Les actions en justice.

1.1. Urbanisme et environnement sur la commune

Projet de construction de 43 logements sociaux par les Foyers de Seine et Marne

Le recours formé contre ce projet ayant été rejeté le 15 avril 2019 et notifié le 20 juin 2019 par le tribunal administratif de Melun, un recours en cassation avait été formé le 20 août 2019 par votre serviteur et le jugement rendu par le Conseil d'Etat en mars 2020 ne nous a pas été favorable, malheureusement.

Ainsi, les foyers de Seine Marne se sont engagés dans la réalisation de leur projet en diligence, avant tout commencement de travaux, une expertise auprès des riverains pour éviter tout litige ultérieur.

Règlement local de la publicité

Notre association a été invitée à participer le 7 novembre 2019 à la présentation du dossier de révision du règlement local de la publicité, décidée par le conseil municipal le 2 juillet 2019.

Le projet prévoyait aussi, par anticipation, la réglementation de la publicité Plaine de Maison Blanche. Or, d'une part, la publicité est interdite dans les espaces naturels, d'autre part, la réglementation ne peut être définie que pour l'existant.

En conséquence, le projet a été réduit sur ce point, tout en permettant les enseignes, qui ont un rôle informatif, à l'entrée des grands domaines, espaces naturels telle que l'enseigne à l'entrée de l'allée du château de Lésigny.

Pour le reste, le règlement existant était reconduit.

1.2. Communauté de commune « Les Portes Briardes entre Villes et Forêts

Pistes cyclables

La réalisation des pistes cyclables entre les communes de la communauté de communes a débuté, ainsi que celle entre Lésigny (Les Portes Briardes) et Servon (L'Orée de la Brie).

A ce sujet, nous pouvons regretter qu'il n'y ait pas eu plus d'information vis à vis des habitants, en principe futurs utilisateurs, avec un recueil de leurs avis. Cela aurait évité un arrêt des travaux devant le Clos de la Vigne à Ozoir. A ce niveau, l'étroitesse de la piste cyclable ne paraît pas permettre son utilisation par les vélos-cargots.

La communauté de communes possède un site, qu'il faudrait consulter pour connaître les réunions et les décisions prises qui nous concernent.

1.3. SMEP de la Frange-Ouest du Plateau de Brie

Le SMEP de la Frange Ouest recouvre les communes de l'Orée de la Brie et des Portes Briardes. Les communes de Pontault-Combault et de Roissy en Brie ayant rejoint une autre communauté de communes n'en sont plus membres.

Nous n'avons pas connaissance de l'existence d'un site approprié, permettant de connaître facilement la tenue des réunions et les décisions prises. Pour l'instant, nous ne connaissons que l'affichage administratif devant la mairie, où il faut rechercher l'annonce.

Le SMEP vote un budget.

Le SMEP a décidé de ne pas élaborer de SCOT, suite à la caducité du précédent.

2.1. Commission consultative de l'environnement de l'aéroport Paris-Orly (CCE Orly)

Notre association a été renommée par arrêté du Préfet de Région à la CCE d'Orly

- Une réunion le 17 décembre 2019, à la Préfecture du Val de Marne, Créteil où était présent notre titulaire Mr Philippe, avec notamment à l'ordre du jour :

- désignation des nouveaux membres au comité permanent,
- le point sur l'évolution du trafic et la réouverture de la piste 3,
- bilan national du programmes d'action nationale des aérodromes par l'ADEME,
- présentation des travaux du comité permanent,
- avancement du groupe de travail OPTIBRUIT,
- proposition de modification de la publication aéronotique de l'aéroport d'Orly concernant la sortie du train d'atterrissage.

- La liste (collège « association ») au comité permanent était préparée d'avance en petit comité, de toute façon nous n'étions pas candidat,
- Le trafic 2019 est en baisse de 3% en raison des travaux de la piste 3 (report sur Paris-CDG), des mouvements sociaux et de la disparition de Aigle Azur.

L'emport moyen est actuellement de 146 passagers par vol, en légère augmentation.

Air France représente 49% du trafic à Orly.

Le chantier majeur de la piste trois s'est terminé dans les délais il a rassemblé à certains moments 1000 salariés 24h sur 24.

Mr Papin a souligné que nous avons apprécié cette période où les vols étaient reportés sur les pistes 2 et 4, chose que l'on avait dite impossible et qui s'est avéré réalisable, il souhaite qu'une étude soit faite pour soulager les vols vers l'est de la piste 3 par une solidarité vers les autres pistes.

Je n'ai pu qu'abonder en ce sens, en regrettant par ailleurs que le projet de motorisation électrique des trains d'atterrissages proposée par Safran n'ait pas été retenu par airbus. (80% des pollutions au sol viennent du roulage). Apparemment personne n'était au courant de cette proposition. (En principe dès l'atterrissage les avions doivent se brancher à l'ACU).

- L'objectif de baisse de pollution 2010 2020 de 30% a été respecté. Actuellement l'impact CO2 est de 5 kg par passager soit 30 Km en voiture.

On étudie des bio-carburants .

Plusieurs interventions contre les gros porteurs, et demande de ponctualité.

Corsair a éliminé sa flotte de 747.

- Un exposé est fait par un pilote sur les avantages en termes de consommation et de bruit par les procédures visant à privilégier la montée rapide sur la vitesse.

2.2. Comité partenarial Charte de l'Arc Boisé

- Le 3 décembre 2019 à Villecresnes, réunion du comité partenarial dont notre association est membre.

a) bilan des animations 2019

14 rendez-vous, 2 annulés fêtes des mares,

Fête de l'Arc Boisé 120 visiteurs, pluie incessante de 13h à 17h.

Pour 2020, édition du dépliant 2020, projet du lieu pour la fête, le 16 mai à Boissy Saint Léger.

b) Groupe de Travail Lisières

Bilan des groupes de travail Lisières : Intégration des lisières dans les documents d'urbanisme (3 octobre et 28 novembre 2019), le personnel technique des collectivités locales de Seine et Marne n'assiste pas aux réunions.

Carte des espaces artificialisés entre 2012 et 2017, point rouge = artificialisation.

Analysde du MOS (mode d'occupation des sols) 2008-2017.

Obligation de reporter la bande de 50 m de protection des lisières dans les documents d'urbanisme.

c) Projet de Périmètre de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels PAEN

Le PAEN a été créé par la loi du 23-02-2005, c'est un outil de protection du foncier des zones A et N du PLU avec le droit de préemption.

Il est prévu un programme d'actions pluriannuel.

Pour 2020, il est prévu un diagnostic d'une proposition de périmètre et d'actions.

CALENDRIER 2020

Janvier-Février Appel d'offres pour une AMO	Mars choix de l'AMO	Avril-Septembre Phase bilan concertation
Octobre-Novembre Rédaction de la 4e charte	Décembre Signature de la 4e Charte	

Avec un dispositif complémentaire en parallèle : Charte des ENS (Espace Naturel Sensible) avec mise en œuvre dès 06/2020.

Renouvellement de la charte ; 2 projets, la Charte, la Stratégie portée par le GPSEA.

Sont abordés 2 points d'actualité : la RN19 avec le passage à faune, la convention ONF/MGP (métropole du Grand Paris).

- Le 14 octobre 2020 à Villecresnes, réunion du comité partenarial

Charte de l'Arc Boisé 2015 -2020

La nouvelle charte devra mieux prendre en compte la protection des zones humides et devra intégrer le plan bleu et le plan d'action agricole départemental et éviter le morcellement des espaces.

Les citoyens expriment un besoin de retour à la nature et l'exploitation forestière devra tenir compte des attentes des citoyens.

Le développement d'un tourisme vert peut contribuer à la préservation de la forêt. Pour ce faire, il s'agit de développer les accès à la forêt, notamment en assurant la continuité des pistes cyclables.

La charte de l'Arc Boisé a 15 ans d'existence (3 chartes). Un pré-bilan a été réalisé en interne, sur 30 actions, 26 ont été engagées.

La dynamique partenariale s'inscrit dans la préservation du massif et les objectifs retenus pour la nouvelle charte sont :

- l'adaptation de la forêt au changement climatique et ses impacts sur les milieux,
- la restauration des continuités écologiques,
- la remise en état et la préservation des zones humides,
- la recherche de la stabilité ou le développement des espaces forestiers et les compensations écologiques en cas de réduction,
- les lisières dans les documents d'urbanisme.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

3.1. Nos actions associatives

3.1.1. Les Amis de la Forêt Notre-Dame

L'association a tenu son assemblée générale le 26 janvier 2020 au centre de loisirs de Gros-Bois rue des Dames à Yerres.

Les sorties « nature » sont organisées par son président Michel Tanant, 2 par an. Pour y participer il suffit de s'inscrire. La sortie « mares » de cette année a été annulée en raison de la tempête.

Appel + participe à la fête de l'Arc Boisé sous la bannière des Amis de la forêt Notre-Dame, également annulée en raison de l'épidémie de covid.

Site <http://amisforet.notredame.free.fr/accueil/accueil.php>

3.1.2 France Nature Environnement **Ile de France** (ex. IDFE)

Site fne-idf.fr

Nous vous invitons à consulter régulièrement ce site et consulter la revue « Liaison » bimestrielle qui vous donne des informations sur des grands dossiers environnementaux et les actions de différentes associations de la région.

Son assemblée générale s'est tenue le 20 juin 2020.

3.1.3. France Nature Environnement Seine et Marne (FNE77)

C'est notre association départementale. L'association a tenu son assemblée générale le 8 février 2020 au centre de loisirs de Vaires sur Marne. L'assemblée générale était précédée le matin d'une sortie nature pour découvrir les aménagements de protection mis en place (murs à hirondelles, zone humide, Bois du marais (Natura 2000). Votre présidente était présente à l'AG l'après-midi.

L'association édite un bulletin Regards77, que je vous invite à lire. Vous prendrez connaissance des actions en faveur de l'environnement menées en Seine et Marne.

3.1.4. L'association d'Environnement du Réveillon AER

L'association a tenu son assemblée générale le 18 septembre 2020.

Ont été abordées la piste cyclable en direction d'Ozoir et la modification du PLU de Brie Comte Robert.

Sur la piste cyclable a été relevé l'absence d'information de la population, le passage au niveau du Clos de la Vigne. Pour la modification du PLU de Brie Comte Robert, si nous avons des échanges, c'est l'AER qui dépose à l'enquête publique.

Site <http://www.environnement77.fr>

3.1.5. Pro Natura Ile de France

Vos dons contribuent à la préservation des espaces naturels, qui sont gérés par l'association.

Les membres de Pro Natura sont très compétents en botaniques et faunes avec les naturalistes de la Vallée du Loing.

3.1.6. SNPN

Des journées thématiques sont organisées à l'initiative de la SNPN. Ces journées d'échanges et d'études s'adressent à tous ceux qui veulent découvrir, se former et approfondir les connaissances des espèces et de leurs habitats.

4.1. **Les formations**

Il n'y a pas eu de formation suivie en 2020.

5.1. **Les actions en justice**

Il n'y a pas eu d'action en justice engagée par l'association en 2020.

Le rapport moral et le rapport d'activités sont mis aux voix.

Le rapport moral et le rapport d'activités sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés

II. Rapport d'Activités pour l'année 01/11/2020 – 31/10/2021

Le Conseil d'Administration n'a tenu qu'une réunion en 2021, le 25 juin 2021, au cours de laquelle elle a approuvé les rapports et les comptes pour l'exercice du 01/11/2019 au 31/10/2020, qui viennent d'être soumis à votre approbation, et décidé des date et lieu de l'assemblée générale qui nous réunit tous ici.. Compte tenu des mesures sanitaires gouvernementales, il n'y a pas eu d'autres réunions, mais des échanges de courriels.

L'exposé de l'activité de votre association reprend le plan défini précédemment.

II.1.1. Urbanisme et environnement sur la commune

Règlement local de la publicité (RLP)

La commune n'a pas achevé la procédure du règlement local de la publicité dans les délais. Aussi le RLP en vigueur sur la commune est caduc depuis le 14 janvier 2021, la commune doit donc engagé une élaboration d'un nouveau RLP, délibération du conseil municipal du 10 juin 2021, notifiée à notre association par lettre recommandée + AR retirée le 18/10/2021.

Le SyAGE, Syndicat de gestion des eaux du bassin versant Yerres-Seine

Le 10 décembre 2020, la commune a voté la transformation du SyAGE en EPAGE, Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

La commission locale de l'eau (CLE) a décidé en Janvier 2018 de révisé le SAGE de l'Yerres, cette révision est pilotée par le SyAGE – EPAGE, et nous sommes actuellement en phase de concertation avec le public jusqu'à fin 2021. Vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet.

II.1.2. Communauté de commune « Les Portes Briardes entre Villes et Forêts

Le Plan Climat du Territoire (PCAET)

Pour faire face aux enjeux qui menacent aujourd'hui notre santé et notre planète, la Communauté de communes Portes Briardes lance un Plan Climat Air Energie Territorial : un PCAET.

L'objectif de ce plan est de définir les actions concrètes à conduire dans les prochaines années pour rendre ce territoire plus vertueux et plus « résilient », face aux évolutions climatiques. Le programme sera défini avec l'ensemble des acteurs.

Ce que les associations peuvent faire : participer à l'élaboration de ce programme d'actions, et inciter leurs adhérents à y contribuer. Pour partager le diagnostic, pour élaborer le programme, un forum numérique sera mis en ligne.

Déjà, les Etats se mobilisent, plus ou moins vite, à travers les différents accords internationaux notamment depuis la COP 21. Mais c'est aussi à chaque territoire d'agir. Pour préserver notre avenir, pour inventer un développement harmonieux, pour préparer notre territoire aux évolutions auxquelles nous ne pourrions échapper, il faut en effet repenser nos modes de production et de consommation, adapter nos modes de déplacements, nos logements, inventer d'autres sources d'énergies, en dehors des énergies fossiles.

Le développement durable repose en effet sur un principe fondamental : agir au plus près du terrain, dans chaque ville, dans chaque territoire. Agir, de plus, avec tous et notamment le monde associatif. C'est ce que souhaite faire "Les Portes Briardes" en lançant le Plan Climat Air Energie Territorial.

Ce PCAET sera construit de façon totalement participative. Il s'appuiera entièrement sur les avis, les propositions et les actions des associations Dans le cadre du lancement de la grande phase de concertation pour la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Une réunion s'est tenue en visioconférence le 9 février 2021, de 19 h 00 à 20 h

Le 11 février 2021 à 18 h 30 en se connectant sur [www. LESPORTESBRIARDES.FR](http://www.LESPORTESBRIARDES.FR) il a été possible à chacun de donner son avis, les adhérents en ont été informés.

II.2.1. Commission consultative de l'environnement de l'aéroport Paris-Orly (CCE Orly)

Réunion le 26 janvier 2021 à la préfecture du Val de Marne à Créteil.

A l'installation des nouveaux membres associatifs du comité permanent, l'association PEGASE a été exclue, en raison d'un désaccord avec les autres associations, semble-t-il.

Le trafic aérien en 2020 a diminué drastiquement en raison de l'épidémie de COVID, -69,4% en moyenne (CDG -70%, Orly -66,1%).

La baisse du trafic aérien a nettement amélioré la qualité de vie des riverains habituellement survolés. Mr Papin a demandé la suppression des vols intérieurs en cas de substitution.

Présentation du PPBE Orly 2018-2023 (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement)

La concertation avec le comité permanent a eu lieu le 15 décembre 2020, avec l'ACNUSA le 15 janvier 2021.

Les élus sont opposés au principe de PPBE, car cela ne conduit qu'à la dégradation du bâti, à la perte de valeur patrimoniale, aux squats et à la zone (maires de Villeneuve Saint Georges, et de Montgeron (sauf erreur de ma part) avec en exemple le PPRI (risque inondation sur sa commune).

Quant à un zonage, reprenant la nomenclature C et D autour des aéroports, limitant la densification, un très grand nombre d'élus du secteur se sont sentis attaqués dans leur fief et ont signé la pétition (y compris le nôtre), une grande majorité d'associations y sont opposée aussi.

Après sa validation en CCE, le PPBE sera soumis à une consultation du public. Cette consultation s'est déroulée du 23 août au 25 octobre 2021 et la déposition de l'association, tout en reconnaissant les progrès technologiques pour réduire le bruit, a demandé l'interdiction de la densification au voisinage de l'aéroport et l'allongement du couvre-feu avant minuit.

II.2.2. Charte de l'Arc Boisé

- Le 6 novembre 2020 en visio conférence.

La forêt de protection garantit le caractère forestier du foncier, le classement de certains espaces du massif en réserve biologique apporte un niveau de protection plus important.

Sont abordés : les continuités écologiques, ses points noirs (RN19, la Francilienne)
les milieux aquatiques,
le changement climatique.

- Le 26 novembre 2020 en visio conférence.

33 participants.

Plusieurs axes sont retenus :

- mobiliser les communes peu impliquées dans la charte, la majorité,
- mobiliser d'autres acteurs comme la DIRIF concernant les infrastructures routières et leurs impacts sur les continuités écologiques,
- l'accueil du public,
- la protection des lisières,
- la gestion durable de la forêt,
- la préservation de la forêt avec un zonage écologique plus poussé,
- le développement du tourisme vert,
- les conditions d'accès au massif,
- une meilleure signalétique.

Les ateliers prospectifs se tiendront le 14 janvier 2021, le 26 janvier 2021, le 11 février 2021.

- Le 3 mars 2021 Etendre la forêt sur la ville
- Le 26 mars 2021 en visio conférence

Pas de prise de notes.

Prochaines échéances : 17 mai réunion du bureau, 27 mai COPART en présentiel.

- Le 27 avril 2021 en visio conférence

Pas de prise de notes.

- Le 27 mai 2021 en visio conférence

Pas de prise de notes.

Prochaine échéance le 30 juin 2021.

- Le 30 juin 2021 au Pavillon des Friches

Visite des parcelles gérées en futaie irrégulière. Nous avons vu les frênes impactés par le changement climatique.

- Le 4 juillet 2021, fête de la forêt à Boissy Saint Léger (centre aéré), avec une météo favorable pour les visiteurs.
- Le 29 septembre « Les rendez-vous de la Forêt » organisé par l'ONF pour présenter au public ses modes de gestion de la forêt (futaie irrégulière, placette, effet du changement climatique)

III.3.1. Nos actions associatives

3.1.1. Les Amis de la Forêt Notre-Dame

En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu d'assemblée générale.

Nous avons reçu un courrier pour soutenir une pétition sur la protection des forêts franciliennes.

3.1.2 France Nature Environnement **Ile de France** (ex. IDFE)

– Site fne-idf.fr

Beaucoup de formations proposées en web binaire.

L'assemblée générale s'est tenue en visio-conférence, mais sans lien pour les associations adhérentes par leur fédération départementale.

Nous avons reçu un questionnaire vis à vis de notre attente de la fédération régionale. Notre réponse a été d'être informé de la tenue de l'AG et de pouvoir y participer y compris en visio. Un retour, nous avons reçu l'information de la tenue d'une AG extraordinaire pour la modification des statuts en vue de demander la reconnaissance d'association d'utilité publique.

3.1.3. France Nature Environnement Seine et Marne (FNE77)

L'assemblée générale s'est tenue le 5 juin 2021. N'étant pas disponible le samedi matin, l'association n'était pas représentée.

3.1.4. L'association d'Environnement du Réveillon AER

3.1.5. Pro Natura Ile de France

Vos dons contribuent à la préservation des espaces naturels, qui sont gérés par l'association.

III.4.1. FORMATIONS

Après le vide de l'année 2020, de nombreuses formations toutes aussi intéressantes les unes que les autres..

- Le 14 décembre 2020, organisée par FNE IDF sur la Biodiversité et la Nature en ville
C'est un projet européen, la renaturation

Elaboration de cartes de la végétation pour Paris et la petite couronne + l'Essonne qui vise à donner une protection juridique aux arbres hors forêt. Analyse diagnostique sur le réseau écologique, dans le but de réserver les espaces pour la nature et seulement après, on voit où on peut construire et comment.

- Le 15 décembre 2020, organisée par l'AREC, Zéro émission nette en Ile de France en 2050
- Le 12 janvier, organisée par l'AREC 2e rencontre ZEN

Message de Valérie Masson-Delmotte : Les activités humaines déséquilibrent le climat.
La transition doit être juste et avec un accompagnement au changement.

- Le 4 février 2021, organisée par l'AREC 3e rencontre ZEN

Zéro émission nette par l'arrêt net de la déforestation et zéro artificialisation nette des terres agricoles.

- Le 26 octobre 2021, organisée par FNE IDF

Présentation par le Président du travail de la commission d'évaluation environnementale des impacts de la mise en œuvre des différents documents d'urbanisme.

(parler le langage de la population, analyse localisée de l'air, étude de risque, Etude de la vacance dans les zones d'activité avant toute nouvelle implantation).

XI - ACTIONS EN JUSTICE

Il n'y a plus d'action en justice

Le rapport moral et le rapport d'activités sont mis aux voix.

Le rapport moral et le rapport d'activités sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés
